

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le jeudi 1^{er} juillet à 20^h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Cannelle ROBIN.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Jérôme MARQUET, Anne BERTHELÉ, Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIENO, Nadia MEZIANI, Sébastien MOIZAN, Cannelle ROBIN.

Excusés : Hervé LHERMITTE (pouv. à David MAURUGEON), Florence HUGUENIN (pouv. à Nathalie LE DÉVÉHAT), Muriel HUBERT (pouv. à Delphine COËTMEUR), Stéphane GUILLOU (pouv. à Jean-Yves QUÉLENNEC), Anne-Sophie DESMOTS (pouv. à Cannelle ROBIN).

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 27 mai 2021.

BUDGET 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Suite aux recherches effectuées par la Trésorerie sur une société étant redevable de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2014 et 2015, cette dernière a été est liquidée. Il convient donc de procéder à l'annulation de ces titres pour un montant total de 4 916 €.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer une décision modificative n° 1 du budget, telle que définie ci-dessous :

Chapitre 011 compte 60632 : - 4 000 €
Chapitre 67 compte 673 : + 4 000 €

FIXATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DES COURTS DE TENNIS EXTÉRIEURS ET DES TERRAINS DE BEACH

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal maintient le maintien les tarifs 2020/2021 jusqu'au 31 août 2021 (au lieu du 31 juillet 2021) et décide de fixer les tarifs des courts de tennis et des terrains de beach, applicables du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, tels que définis ci-dessous.

Location des Courts de Tennis	Tarifs du 01/09/2021 au 31/08/2022
Les courts extérieurs	
Adultes et enfants bénéficiaires de la CARTE SORTIR	Gratuit
Adultes et enfants adhérents à l'association du Tennis Club Mont.	Gratuit
Adultes accès annuel 1 court - 4 personnes maximum	26 €
Jeunes de - de 25 ans accès annuel 1 court - 4 personnes maximum	7 €
Entreprises montgermontaises accès annuel (du lundi au jeudi jusqu'à 18 ^h)	30 €
Badge d'accès aux courts extérieurs perdu	35 €
Les courts couverts	
* Pour les entreprises de la commune (par personne pour 1 heure hebdo)	120 €

Location des terrains de Beach	Tarifs du 01/09/2021 au 31/08/2022
* Adhérents du MVBC et Badminton Montgermontais	Gratuit
* Badge équipe pour 6 personnes	26 €
* Badge d'accès aux terrains de beach perdu	35 €

ADHÉSION AU DISPOSITIF "CANTINE A 1 €"

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'État a renforcé le dispositif "Cantine à 1 €" à l'ensemble des communes éligibles à la fraction "péréquation" de la dotation de solidarité rurale que la commune de MONTGERMONT perçoit. Ce dispositif a été mis en place pour lutter contre la pauvreté, la précarité dues à la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune de MONTGERMONT, éligible, au dispositif "Cantine à 1 €" et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle, de 3 ans devant intervenir avec l'État. Une subvention de l'État sera versée à hauteur de 3 € par repas, pour la mise en place de ce nouveau dispositif.

FIXATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des prestations extrascolaires applicables du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, tels que définis ci-dessous avec une augmentation de 1,40 % sauf pour la 1^{re} tranche de la tarification des repas pris au restaurant municipal qui sera de 1 €. Cette augmentation correspond à l'augmentation des prix à la consommation de 1,4 % sur un an (indice INSEE juin 2021).

Tarifs périscolaires au 1 ^{er} août 2021 au 31 juillet 2022						
RÉPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CAF)	Prix du repas enfants Mongtais	Prix du repas enfants non Mongtais	Goûter de garderie	Étude surveillée	Temps d'Activité Périscolaire	Garderie au 1/4 d'heure
Tranche 1 : moins de 509 €	1,00€	1,00 €	0,26 €	0,72 €	0,37 €	0,12 €
Tranche 2 : de 509,00 € à 566,99 €	2,53 €	3,00 €	0,40 €	1,08 €	0,55 €	0,19 €
Tranche 3 : de 567,00 € à 799,99 €	3,37 €	4,00 €	0,53 €	1,44 €	0,74 €	0,25 €
Tranche 4 : de 800,00 € à 1 249,99 €	4,21 €	5.00 €	0,66 €	1,80 €	0,93 €	0,31 €
Tranche 5 : de 1 250,00 € à 1 699,99 €	5,05 €	6.00€	0,79 €	2,16 €	1,10 €	0,37 €
Tranche 6 : 1 700,00 € et plus ou <u>revenus ou</u> <u>attestation CAF non</u> <u>communiqués</u>	5,89 €	7.00€	0,92 €	2,52 €	1,29 €	0,43 €
Toutes prestations non décommandées 2 jours ouvrés avant la date seront facturées, sauf justificatif médical. Les prestations feront l'objet d'une surfacturation de 10 % en cas d'absence de préinscription sur le portail famille.						

AUTRES PRESTATIONS DE RESTAURATION	Prix du repas au 01/08/2021
Prix pour groupes, stages : - de 18 ans	6,89 €
+ de 18 ans	8,40 €
Prix pour le personnel communal, employés de service Ecole Notre Dame	5,19 €

Prix pour les enseignants	6,34 €
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 1 ^{re} année	4,59 €
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 2 ^e année	4,80 €
Prix de repas animation intergénérationnel	5,00 €
Prix du repas pour le prestataire de marché CLE	4,21 €
Prix du goûter pour la prestation du marché CLE	0,66 €

FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2021/2022

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal valide les spectacles de la saison culturelle 2021/2022, à savoir :

- 15 octobre 2021 : Théâtre (récital technologique) "Connexion(s)"
- 17 octobre 2021 : Histoire d'A (sem. bleue)
- 12 novembre 2021 : Claude Meneux / Ensemble Baroque de Rennes
- 12 décembre 2021 : La princesse de rien du tout
- 25 février 2022 : Théâtre "L'Homme Semence"
- 19 mars 2022 : Humour "Marion Pouvreau"
- 02 et 03 avril 2022 ou 29 et 30 avril 2022 : Ciné-Théâtre électro-acoustique "Co-Errance"
- 11 juin 2022 : Classique Concert de 20 violoncelles – "Cellimax"

et décide de maintenir les mêmes tarifs que la saison culturelle 2020/2021, définis ci-dessous :

- 6 € pour un adulte ;
- 4 € pour les étudiants, et les demandeurs d'emploi ;
- 2 € pour les bénéficiaires de la carte Sortir ! ;
- gratuit pour les moins de 12 ans.

FIXATION DES TARIFS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CONSTRUCTION OU TRAVAUX

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers de construction ou de travaux et fixe un tarif unique de 0,30 € par mètre carré et par jour d'occupation du domaine public, au-delà de 15 jours d'occupation (les 15 premiers jours sont gratuits).

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF LES "AJONCS D'OR"

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 60 € à l'Institut Médico-Éducatif les "Ajoncs d'Or" pour les frais de scolarité d'un jeune montgermontais.

EXONERATION DE LA TAXE FONCIÈRE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à **40 %** de la base imposable. Cette limitation d'exonération ne concernera pas ceux de ces immeubles qui sont financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

APPEL A PROJET "SOCLE NUMÉRIQUE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES" - CONVENTION AVEC L'ÉTAT

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Dans le cadre du plan de relance lancé en début d'année 2021 par l'État, notamment le volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la généralisation du numérique

éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative, la commune a répondu à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaire visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

- Pour l'école élémentaire Gérard Philippe :
 - Équipement : Investissement de 27 000 € et demande de subvention de 18 900 €.
 - Service : investissement de 264 € et demande de subvention de 132 €.
- Pour l'école privée Notre Dame :
 - Équipement : Investissement de 3 939,06 € et demande de subvention de 2 754,34 €.
 - Services : Investissement de 180 € et demande de subvention de 90 €.

La subvention demandée par la commune a été accordée par l'État le 21 juin 2021.

Le Conseil Municipal valide la convention devant intervenir entre l'État et la commune pour définir les modalités pratiques et financières de cette attribution de subvention et autorise Monsieur le Maire à signer la-dite convention et les devis afin de pouvoir commander ensuite le matériel.

APPEL A PROJET "SOCLE NUMÉRIQUE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES" - CONVENTION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Dans le cadre du plan de relance avec appel à projet "Socle numérique des écoles élémentaires", la commune a répondu à cet appel à projet et une subvention a été accordée pour les deux écoles élémentaires de MONTGERMONT (Gérard Philippe et Notre Dame). La commune porte l'achat de tout le matériel concerné et va donc percevoir toutes les subventions accordées.

Le Conseil Municipal valide la convention devant intervenir avec l'école privée Notre Dame pour le remboursement du montant restant à charge de la commune, soit, sur les éléments reçus à hauteur de 30 % représentant la somme de 1 274,72 €. Le montant sera adapté en fonction du coût réel du reste à charge de la commune si le montant des devis finaux devait évoluer.

MARCHÉ PUBLIC - RESTAURATION SCOLAIRE - PRÉPARATION ET FOURNITURE DE REPAS ET DE GOUTERS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 23 juin 2021, le Conseil Municipal décide de confier à la société ARMONYS, sise 4 rue Alfred Kastler à VANNES (56000), la fourniture et la préparation des repas et des goûters au restaurant municipal pour un contrat d'une période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, renouvelable par tacite reconduction du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023, sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans. Le présent contrat se terminera au plus tard le 31 juillet 2025 et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces constitutives de ce marché de prestations.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Conformément à la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique, toutes les collectivités territoriales ont l'obligation de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion constituent le document de référence pour la gestion des ressources de la commune de MONTGERMONT et s'adressent à l'ensemble des agents de la collectivité qui souhaitent connaître les modalités de gestion des ressources humaines et plus particulièrement en matière de recrutement, d'affectation, d'évolution des carrières, de mobilité, d'égalité professionnelle...

Les lignes directrices de gestion sont définies par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique du 28 juin 2021. Les lignes directrices de gestion établies par l'Autorité territoriale s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, mobilités...).

Le Conseil Municipal adopte les lignes directrices de gestion qui seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2021.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL 2^e CLASSE A TEMPS NON COMPLET

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 23 août 2021 et décide de supprimer un poste d'animateur principal 2^e classe à temps non complet à compter du 28 août 2021.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 1^{re} CLASSE A TEMPS COMPLET

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique, à temps non complet (29/35^e) à compter du 26 août 2021 et décide de supprimer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal 1^{re} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un jeune préparant un CAPA Jardinier - Paysagiste au sein du service des espaces verts de la commune, pour une durée de trois ans, et ce à compter du 13 septembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE ET D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal valide la modification du temps de travail de trois postes, telle que présentée ci-dessous :

Poste	Durée hebdomadaire avant le 1 ^{er} septembre 2021	Durée hebdomadaire à compter du 1 ^{er} septembre 2021
Adjoint technique	25 heures	35 heures
Adjoint technique	29 heures	35 heures
Adjoint d'animation	29 heures	28 heures

MÉDIATHÈQUE – DÉSHERBAGE ANNUEL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Comme les années précédentes, le désherbage oblige à retirer de l'inventaire de la médiathèque un certain nombre d'ouvrages et collections vétustes, détériorés, obsolètes et documents "disparus" (jamais rendus, perdus ou abîmés et remplacés). Dans le cadre du désherbage 2021, l'inventaire a dénombré 354 documents (dont 60 documents du fonds local "Bretagne") au vu des critères énoncés ci-dessus et 32 documents "disparus".

Le Conseil Municipal décide de donner les documents aliénables (doc. imprimés et CD) au CCAS de MONTGERMONT, ou en fonction de leur état, de les détruire. Les DVD et les cédéroms ne pouvant être donnés (droits de prêt et de consultation rattachés à ces documents ne peuvent pas être cédés) seront détruits.

VŒU POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS SUR LE SITE INTERDIGITAL (EX TECHNICOLOR/THOMSON) DE CESSON-SÉVIGNÉ

(Contre : 0 / Abstention : 1 - Sylvain ROBERT / Pour : 22).

Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est en cours de négociation sur le site InterDigital prévoyant la suppression de 60 postes, soit plus de 40 % des effectifs de la recherche sur le site cessonais.

Deux familles montgermontaises travaillant sur le site InterDigital sont concernées par ce plan de sauvegarde.

A la demande d'un Conseiller Municipal et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte le vœu suivant pour le maintien des activités sur le site InterDigital de CESSON-SÉVIGNÉ :

- Demander à la direction de l'entreprise InterDigital de mettre tous les moyens possibles en œuvre pour reclasser les salariés en interne.
- Demander à la direction de l'entreprise InterDigital de mettre tous les moyens de formation possibles en œuvre pour permettre de conserver les postes.
- Demander à la direction de l'entreprise InterDigital de procéder uniquement à un plan de départ volontaire en y mettant les moyens adéquats.
- Demander à la direction de l'entreprise InterDigital de ne pas s'adosser au système social français pour financer son plan de sauvegarde d'emploi en mettant en place, entre autres, un congé de reclassement plutôt qu'un contrat de sécurisation professionnelle si départ il doit y avoir.
- Assurer aux salariés son soutien plein et entier dans cette période difficile.

INFORMATIONS

- ▶ Date des prochains conseils municipaux :
 - Jeudi 09 septembre 2021
 - Jeudi 07 octobre 2021
 - Jeudi 04 novembre 2021
 - Jeudi 09 décembre 2021
- ▶ Planning présence des membres du bureau municipal été 2021
- ▶ Manifestations du week-end des 04 et 05 septembre 2021
- ▶ Formation des élus - samedi 18 septembre 2021

Affiché le : 07.07.2021
Retiré le :

MONTGERMONT, le 05 juillet 2021

Le Maire,
Laurent PRIZÉ

